

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Candidature au Fonds air de l'ADEME

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2
Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 117-17 C

objet **RD - Candidature au Fonds air de l'ADEME**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que la France est tenue par la législation européenne de respecter des valeurs réglementaires concernant les concentrations dans l'atmosphère de particules fines. En décembre 2016 et janvier 2017, l'agglomération de Chambéry a été confrontée à des dépassements de ces valeurs limites.

Les sources d'émission de particules fines sont multiples : elles proviennent pour 29 % du secteur résidentiel (principalement du chauffage individuel au bois peu performant qui contribue, lors des pics de pollution hivernaux, à hauteur de 44 % des émissions), 36 % de l'industrie et 30 % des transports.

Le Plan local pour la qualité de l'air de Chambéry métropole - Cœur des Bauges adopté en mai 2015 a retenu dans son plan d'action pour le secteur tertiaire « l'accélération du renouvellement ou l'amélioration de la performance du parc de chauffage au bois le moins performant ».

En effet, une étude d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes réalisée en 2013 montre que 8 appareils peu performants datant d'avant 1996 émettent autant de poussières que les deux chaufferies bois du réseau de la ville de Chambéry ; un appareil label « flamme verte, 7 étoiles » émet 30 fois moins de particules fines qu'un appareil ancien ou un foyer ouvert.

Pour accompagner le renouvellement des anciens appareils de chauffage au bois, l'Ademe a créé depuis 2014 le Fonds air qui vise à soutenir les collectivités territoriales dans l'accompagnement des ménages qui souhaitent changer leurs vieux appareils de chauffage au bois par des appareils plus performants. L'objectif est d'atteindre un taux de renouvellement annuel supérieur d'au moins une fois et demie au taux annuel de renouvellement « naturel » qui est de 4 %.

Les conditions pour bénéficier du soutien de l'Ademe sont :

- 1- Une étude de préfiguration du Fonds pour connaître le parc d'appareils de chauffage au bois sur le territoire, les pratiques des usagers, le montant levier de l'aide.
Cette phase d'étude peut faire l'objet d'un soutien financier de 70 % maximum limité à 100 k€.
- 2- Une définition de l'animation du programme, des modes de gestion du Fonds, de la gouvernance du dispositif et de l'évaluation. L'animation comprend une part importante de communication.
Le taux d'aide de l'Ademe pour la mise en œuvre du Fonds est plafonné à 50 % des coûts globaux et à 3 M€, pour les actions de gestion et d'animation du dispositif et les aides financières versées aux ménages.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération la délibération n° 055-15 C du Conseil communautaire du 28 mai 2015 adoptant le Plan local pour la qualité de l'air,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le principe d'une étude relative aux usages du chauffage au bois et à l'état du parc d'appareil du territoire de l'agglomération pour bien dimensionner le Fonds air,

Article 2 : **approuve** le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets de l'Ademe « Fonds d'aide pour accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois par des modèles plus performants, en vue d'améliorer la qualité de l'air »,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents liés à la mise en place de ce Fonds et **sollicite** toutes les subventions s'y rattachant,

Article 4 : **accepte** la délégation des fonds de l'Ademe et leur gestion dans le cadre de l'animation et de la gouvernance du dispositif,

Article 5 : **donne** délégation au président, avec subdélégation possible au vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, pour le versement aux ménages des aides du Fonds.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 117-17 C

Objet de l'acte : RD - Candidature au Fonds air de l'ADEME

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19314H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19314H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017